

### 1/ Les patients au régime agricole

Le nombre d'affiliés au **régime agricole** ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les neuf premiers mois en 2023 est en **baisse de 6,0 %** par rapport à la même période en 2022. Ce recul provient de deux effets : un effet base avec un premier trimestre 2022 particulièrement haut, suite à un nombre conséquent de personnes ayant été vaccinées et/ou ayant fait un test de dépistage de la Covid-19, et une diminution tendancielle des effectifs des non-salariés agricoles. Le nombre de patients **diminue de 6,5 %** dans le régime des **non-salariés** et de **5,8 %** dans le régime des **salariés**.

Sur une année complète mobile, la baisse est plus modérée. Elle est de 4,6 % pour l'ensemble du régime (- 5,7 % dans le régime des non-salariés et - 4,1 % dans le régime des salariés).

Fin septembre 2023, le nombre de patients en affection de longue durée (**ALD**) **diminue de 0,8 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Les évolutions sont contrastées selon le régime, avec une diminution de **3,2 %** des patients affiliés au régime des **non-salariés** (en lien avec la baisse démographique de ce régime) et une croissance de **2,1 %** pour ceux relevant du régime des **salariés** (qui peut s'expliquer par le vieillissement de la population).

Données en date de remboursement à fin septembre 2023	Evolution en ACM (année complète mobile)				Evolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)		
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin septembre 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés
Evolutions pour l'ensemble des patients	-4,6%	-5,7%	-4,1%	1,2%	-6,0%	-6,5%	-5,8%
Evolutions pour les patients en ALD	-0,9%	-3,3%	2,0%	-0,6%	-0,8%	-3,2%	2,1%
Part des patients en ALD	26%	37%	19%	25%	27%	38%	20%

Source : MSA

### 2/ Soins de ville : comparaison Réalisations / Prévisions, en date de remboursement

A fin septembre 2023, les réalisations du régime agricole sont **supérieures de 36,5 millions d'euros** aux prévisions faites au cours de l'été 2023 (sur la base des remboursements à fin mai 2023) soit un écart de 1,0 point entre l'évolution prévue (- 2,3 %) et l'évolution réelle (- 1,4 %). L'écart concerne le régime des **salariés** (réalisations supérieures de + **29,5 millions aux prévisions**) et également, dans une moindre ampleur, celui des **non-salariés** (+ **7,0 millions**).

Les remboursements de médicaments et ceux des honoraires de médecins **spécialistes** présentent le plus d'écart (respectivement + **28,0 millions** et + **8,8 millions**). En revanche, les remboursements de soins infirmiers (- **10,4 millions**) et les **IJ AT** (- **2,3 millions**) se situent en dessous des montants prévus.

Soins de ville (1) Janv. à sept 2023 (en millions d'euros)	Régime agricole			Non-salariés			Salariés		
	Réalisation	Prévision *	Ecart	Réalisation	Prévision *	Ecart	Réalisation	Prévision *	Ecart
Montant	3 759,4	3 722,9	+36,5	1 778,1	1 771,0	+7,0	1 981,4	1 951,9	+29,5
Evolution	-1,4%	-2,3%	1,0 pt	-1,8%	-2,2%	0,4 pt	-0,9%	-2,4%	1,5 pt

\* prévisions réalisées avec les réalisations à fin mai 2023

Source : MSA.

(1) - Dans ce tableau, les données sont hors vaccination Covid-19.

### 3/ Soins de ville : évolutions en date de remboursement (CVS-CJO<sup>[1]</sup>)

Après deux mois en ralentissement suite au mois fort de juin, les remboursements de **soins de ville** CVS-CJO du régime agricole sont en légère reprise en septembre 2023. Sur neuf mois, leur diminution ralentit à **- 1,0 %** (après - 1,1 % fin août). Cela concerne les non-salariés (- 1,7 % après - 1,8 %) comme les salariés agricoles (- 0,4 % après - 0,5 %). Sur **douze mois glissants**, l'évolution pour l'ensemble du régime agricole s'établit à **- 0,5 %**.

Les remboursements d'honoraires de **généralistes** en septembre s'inscrivent sur la tendance décroissante à long terme de ce poste, ils diminuent depuis le début de l'année de **- 3,0 %** après - 2,7 %. S'agissant des remboursements d'honoraires de **spécialistes**, ils se stabilisent mais à un niveau conséquent et sont en progression de **4,3 %** après 4,7 % le mois précédent. Quant aux soins **dentaires**, les remboursements de septembre 2023 sont supérieurs aux deux mois précédents. L'évolution depuis le début de l'année s'atténue malgré tout (**4,1 %** après 4,3 %) du fait d'un effet base.

Il en est de même avec les remboursements de soins de **masso-kinésithérapie**, en recul de 0,1 point à **+ 2,9 %** depuis le début de l'année, alors qu'en septembre ils se positionnent au-dessus des deux mois précédents. Bien qu'en reprise par rapport au mois d'août, les **soins infirmiers** restent en deçà des mois précédents et **diminuent** sur neuf mois de **4,4 %** (après - 4,5 %).

Les remboursements des **analyses médicales** en laboratoire se situent toujours sur le palier observé depuis avril. Leur évolution sur neuf mois de **- 28,3 %** (après - 29,5 %) n'est toujours pas significative, biaisée par l'effet base du début de l'année 2022.

Concernant les remboursements de **transports** de patients, leur progression perd 0,4 point pour atteindre 5,7 %, la trajectoire haussière de ce poste s'infléchissant ces derniers mois.

Les versements d'**indemnités journalières (IJ) maladie** de septembre retrouve le niveau de juillet après un mois plus marqué en août. Leur baisse, de 4,6 % sur neuf mois (après - 4,4 %), est toujours fortement minorée par la crise sanitaire de début 2022. Concernant les **IJ ATMP**, la progression des versements s'adoucit à **2,4 %** fin septembre (après 2,9 %).

Les remboursements de **médicaments de ville** restent sur le niveau soutenu des deux mois précédents. Ils demeurent en retrait par rapport au pic du mois de juin mais sont plus hauts que les niveaux observés depuis mars 2022. L'évolution PCAP, toujours minorée par la vague Omicron de début 2022, gagne 0,6 point à **0,8 %** fin septembre. Pour les remboursements relatifs aux médicaments **retrocédés**, l'évolution de - 6,7 % gagne 0,4 point par rapport au mois précédent.

Quant aux **dispositifs médicaux**, oscillants ces derniers mois, la donnée de septembre est légèrement plus élevée que de la donnée particulièrement basse d'août, ils évoluent de 0,3 % sur neuf mois.

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin septembre 2023	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin septembre 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin septembre 2022
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>-0,5%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>+0,3%</b>	<b>+2,3%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>-1,7%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>+2,6%</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-2,3%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>+0,4%</b>	<b>-1,8%</b>	<b>-2,7%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>+1,1%</b>
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+2,0%	+0,3%	+3,4%	-0,1%	+2,3%	+0,5%	+3,7%	-0,5%
- Médecins généralistes	-2,9%	-4,3%	-1,7%	-4,2%	-3,0%	-4,2%	-1,9%	-5,6%
- Médecins spécialistes	+3,9%	+1,9%	+5,5%	+1,6%	+4,3%	+2,4%	+6,0%	+1,6%
- Dentistes	+4,0%	+3,0%	+4,7%	+1,1%	+4,1%	+2,5%	+5,2%	+1,4%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-1,7%	-3,3%	+1,1%	-1,0%	-2,3%	-3,8%	+0,5%	-0,2%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,9%	+1,1%	+5,1%	-1,0%	+2,9%	+1,3%	+4,8%	-0,2%
- Infirmiers	-3,7%	-4,8%	-1,4%	-1,0%	-4,4%	-5,5%	-2,2%	-0,2%
Laboratoires	-25,9%	-21,9%	-29,1%	-16,1%	-28,3%	-24,3%	-31,5%	-13,2%
Frais de transports	+6,1%	+3,1%	+9,7%	+6,5%	+5,7%	+2,7%	+9,3%	+5,3%
Indemnités journalières (IJ) :	-0,4%	+3,2%	-1,0%	+6,6%	-2,2%	+2,2%	-2,9%	+8,4%
- IJ maladie	-1,7%	+3,9%	-2,7%	+10,2%	-4,6%	+2,5%	-5,8%	+12,7%
- IJ ATMP	+2,1%	+1,8%	+2,2%	+0,6%	+2,4%	+1,6%	+2,5%	+1,0%
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>+0,5%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>+1,4%</b>	<b>+5,6%</b>	<b>+0,3%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>+1,0%</b>	<b>+5,4%</b>
Médicaments :	+0,5%	+0,5%	+0,5%	+7,5%	+0,3%	+0,5%	+0,1%	+7,3%
- Médicaments délivrés en ville	+1,3%	+1,3%	+1,2%	+9,3%	+0,8%	+1,1%	+0,5%	+9,4%
- Médicaments retrocédés	-9,1%	-11,4%	-7,3%	-11,7%	-6,7%	-8,3%	-5,4%	-14,9%
LPP	+0,6%	-2,4%	+4,7%	+0,1%	+0,3%	-2,9%	+4,4%	+0,0%

Source : MSA

[1] - Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables

#### 4/ Soins de ville : évolutions en date de soins (CVS-CJO<sup>(1)</sup>)

En date de soins, les remboursements CVS-CJO de **soins de ville** de juillet 2023 progressent pour le troisième mois consécutif et sont supérieurs aux quatre premiers mois de l'année qui oscillaient sur une trajectoire plate. En taux PCAP, la baisse continue de s'atténuer (- 1,8 % après - 2,1 %), le poids de la vague de la Covid-19 de début 2022 diminuant. Elle est similaire dans les deux régimes agricoles avec - 1,7 % pour les **non-salariés** et - 1,8 % pour les **salariés**. Sur **douze mois glissants**, l'évolution pour l'ensemble du régime agricole s'établit à - 1,1 %.

Les remboursements d'honoraires des **généralistes** en juillet confirment l'arrêt de la baisse des mois précédents rompant avec la trajectoire descendante habituelle. Sur sept mois, ils **diminuent** de **3,7 %** contre - 6,8 % un an auparavant. Pour les **spécialistes**, les remboursements d'honoraires de ce mois s'inscrivent dans la dynamique des mois précédents, portant l'évolution à **3,8 %** depuis le début de l'année. Les remboursements de **soins dentaires** suivent le même profil et progressent de **3,8 %** également.

Les remboursements de soins **de masso-kinésithérapie** de juillet restent sur la tendance haussière observée depuis le point bas de décembre 2021 et atteignent **4,4 %** de hausse sur sept mois. A l'inverse, les remboursements de **soins infirmiers** se maintiennent sur un plateau depuis début 2023 après une décélération ayant duré toute l'année 2022. Leur évolution PCAP de - **4,8 %** est toujours minorée par l'effet base de janvier 2022.

Les remboursements **d'analyses médicales en laboratoire** de juillet 2023 annulent le soubresaut de mai et juin pour retrouver le niveau du mois d'avril. Le taux PCAP de - **29,5 %** est toujours fortement minoré par le point haut de janvier 2022.

Pour les **transports de patients**, les remboursements marquent une pause ce mois. Sur sept mois, la progression est de 6,8 %.

Les versements d'**indemnités journalières** (IJ) maladie confirment la reprise esquissée le mois précédent après une période de relative stabilité. Le recul de leur évolution s'atténue de 0,6 point et atteint - **9,1 %** fin juillet, taux toujours fortement impacté par l'effet base de janvier 2022. Quant aux **IJ ATMP**, ils sont dynamiques ce mois. Sur sept mois, ils diminuent de 0,6 %.

Les remboursements de **pharmacie de ville** se maintiennent sur le niveau élevé des deux mois précédents. Leur évolution de 0,2 % est toujours grevée par janvier 2022. Depuis quatre mois, les **médicaments rétrocedés** alternent hausses et baisses sur une tendance plate et portent l'évolution à - **7,6 %** sur sept mois.

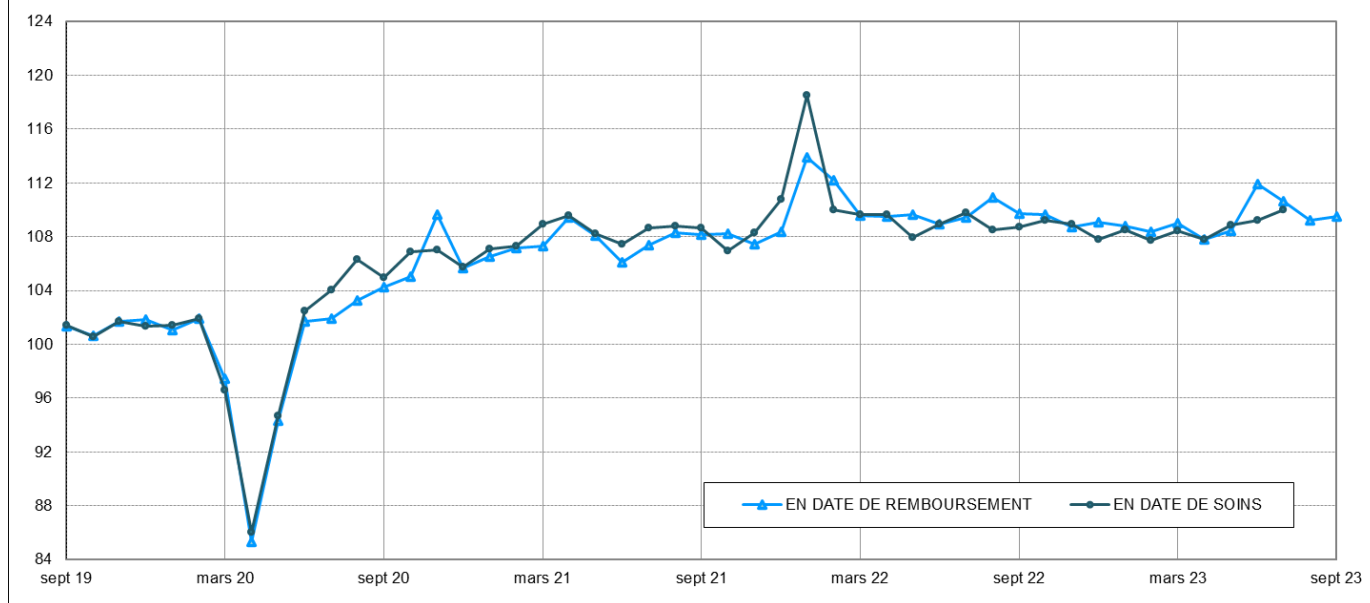
Les remboursements de **dispositifs médicaux** se stabilisent sur un point plutôt haut et progressent de **1,3 %** depuis le début de l'année.

Évolution des remboursements de soins de ville en date de soins CVS-CJO à fin juillet 2023 avec les remboursements à fin septembre 2023	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)		
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juillet 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>+2,3%</b>	<b>-1,8%</b>	<b>-1,7%</b>	<b>-1,8%</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>-1,8%</b>	<b>-2,2%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-2,8%</b>	<b>-2,7%</b>	<b>-2,9%</b>
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+1,7%	+0,3%	+2,9%	-1,1%	+1,7%	+0,1%	+3,0%
- Médecins généralistes	-3,2%	-4,5%	-2,1%	-4,6%	-3,7%	-4,8%	-2,7%
- Médecins spécialistes	+3,6%	+2,2%	+4,7%	+0,3%	+3,8%	+2,1%	+5,2%
- Dentistes	+4,0%	+2,7%	+5,0%	-0,6%	+3,8%	+1,9%	+5,2%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-1,8%	-2,9%	+0,1%	-1,9%	-2,2%	-3,3%	-0,2%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+3,6%	+1,6%	+6,1%	-2,2%	+4,4%	+2,5%	+6,8%
- Infirmiers	-4,0%	-4,3%	-3,2%	-1,8%	-4,8%	-5,2%	-4,0%
Laboratoires	-26,6%	-22,2%	-30,1%	-14,6%	-29,5%	-25,4%	-32,9%
Frais de transports	+6,2%	+3,3%	+9,6%	+4,7%	+6,8%	+3,7%	+10,4%
Indemnités journalières (IJ) :	-2,4%	+1,7%	-3,1%	+7,2%	-6,2%	-0,6%	-7,2%
- IJ maladie	-3,5%	+3,1%	-4,6%	+11,3%	-9,1%	-0,1%	-10,5%
- IJ ATMP	-0,3%	-0,6%	-0,3%	+0,4%	-0,6%	-1,5%	-0,4%
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>+0,1%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>+0,4%</b>	<b>+6,8%</b>	<b>+0,0%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>+0,3%</b>
Médicaments :	-0,2%	+0,4%	-0,9%	+9,3%	-0,4%	+0,3%	-1,1%
- Médicaments délivrés en ville	+0,5%	+1,3%	-0,2%	+11,1%	+0,2%	+0,9%	-0,6%
- Médicaments rétrocedés	-10,1%	-12,0%	-8,6%	-9,1%	-7,6%	-9,3%	-6,2%
LPP	+1,2%	-1,7%	+5,1%	-0,4%	+1,3%	-1,6%	+5,2%

Source : MSA

<sup>(1)</sup> - Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

**TOTAL SOINS DE VILLE - Montants remboursés en date de remboursement et en date de soins**  
données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO), indice base 100 = moyenne 2016



Source : MSA

## 5/ Cliniques privées : évolutions en date de soins (CVS-CJO)<sup>[1]</sup>

En date de soins CVS-CJO, les remboursements de cliniques privées **augmentent de 5,3 %** sur les sept premiers mois de l'année 2023 en comparaison avec la même période de l'année précédente. Cette croissance est davantage portée par les dépenses du régime des salariés agricoles en progression de 9,4 %. Pour le régime des non-salariés, les dépenses sont en hausse de 1,8 %.

Fin juillet 2023, les dépenses relatives à l'**ODMCO** augmentent de **5,8 %** et dépassent le niveau observé les années précédentes, y compris avant la crise sanitaire. La part tarif<sup>1</sup> est en hausse de 4,7 %. Les dépenses de médicaments en sus (y compris médicaments sous autorisation temporaire d'utilisation) continuent leur forte progression à 18,7 %, en raison de l'arrivée de nouveaux médicaments sur le marché et des extensions d'indication. Les remboursements des dispositifs médicaux en sus augmentent de 3,9 %.

Les frais de séjours en **Soins de suite et Réadaptation** sont en hausse de **1,9 %** fin juillet 2023. Les dépenses diminuent de 1,3 % dans le régime des non-salariés et augmentent de 6,0 % dans le régime des salariés. Le niveau de remboursement reste inférieur à celui observé avant la crise sanitaire.

Évolution des remboursements de cliniques en date de soins CVS-CJO à fin juillet 2023 avec les remboursements à fin septembre 2023	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)		
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juillet 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés
<b>TOTAL CLINIQUES PRIVÉES</b>	<b>+4,0%</b>	<b>+0,9%</b>	<b>+7,7%</b>	<b>+2,7%</b>	<b>+5,3%</b>	<b>+1,8%</b>	<b>+9,4%</b>
<b>OD Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO)</b>	<b>+4,4%</b>	<b>+1,2%</b>	<b>+8,0%</b>	<b>+2,5%</b>	<b>+5,8%</b>	<b>+2,3%</b>	<b>+9,8%</b>
- Part tarif	+3,2%	+0,7%	+6,0%	+1,2%	+4,7%	+1,9%	+7,8%
- Médicaments en sus	+18,2%	+10,7%	+24,6%	+19,9%	+18,7%	+7,5%	+28,4%
- Dispositifs médicaux implantables en sus	+2,9%	-0,5%	+8,4%	+1,5%	+3,9%	+1,6%	+7,6%
<b>OQN Soins de suite et Réadaptation (*)</b>	<b>+1,4%</b>	<b>-1,8%</b>	<b>+5,6%</b>	<b>+4,2%</b>	<b>+1,9%</b>	<b>-1,3%</b>	<b>+6,0%</b>

(\*) hors dotation modulée à l'activité (DMA)

Source : MSA

L'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale 2020 définit un nouveau modèle de financement des activités de psychiatrie. Pour les établissements ex-OQN, la mise en œuvre de cette réforme se traduit par l'arrêt de la facturation de la part prise en charge par l'assurance maladie obligatoire à compter du 01/01/2022 (sauf quelques exceptions). Les activités de psychiatrie sont désormais financées par dotations versées par les caisses pivot. Ainsi, le poste psychiatrie ne fait plus l'objet d'un suivi dans cette note.

<sup>[1]</sup> - Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

<sup>1</sup> - La part tarif comprend les frais de séjours MCO (hors liste en sus), les suppléments, l'hospitalisation à domicile, la dialyse, les forfaits techniques (scanner, IRM, tomographie, etc.) et autres forfaits (forfaits sécurité environnement, accueil et traitement des urgences, forfaits innovation etc.).

## 6/ Points d'actualité

### • Pharmacie délivrée en ville

**Les remboursements de médicaments délivrés en officine** sont dynamiques. Sur douze mois, la hausse en montant remboursé, en date de remboursement et en données brutes est de **5,9 %**, à fin septembre 2023.

Cette évolution s'explique en partie par l'usage progressif, depuis le début de leur commercialisation, de médicaments innovants et onéreux, et par l'extension d'indication.

Ainsi, trois médicaments contre des pathologies cardiovasculaires expliquent à eux seuls plus de la moitié de la croissance des montants remboursés :

- **Vyndaquel®**, un traitement ayant obtenu une extension d'indication en mai 2021 contre l'amylose cardiaque, dont le prix pour un dosage à 61 mg est de 7 261 €, impacte l'évolution des médicaments délivrés en officine à hauteur de **2,4 points**.
- **Forxiga®** et **Entresto®**, deux traitements contre l'insuffisance cardiaque chronique, commercialisés respectivement en avril 2020 et octobre 2018, ont ensemble un impact de **0,8 point**.

Ensuite, parmi les médicaments qui contribuent le plus à la croissance, se trouvent des traitements contre le cancer de la prostate ou celui du poumon, dont les prix sont élevés :

- **Erleada®** et **Xtandi®**, deux médicaments contre le cancer de la prostate, commercialisés respectivement en avril 2020 et février 2014, impactent ensemble à hauteur de **0,4 point** l'évolution des remboursements.
- Le traitement contre le cancer du poumon **Tagrisso®**, commercialisé en juillet 2019, impacte l'évolution à hauteur de **0,2 point**.

#### Champ :

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles. Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme la dotation modulée à l'activité (DMA), le Forfait patientèle médecin traitant (FPMT), le Fonds d'intervention régional (Fir), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les prises en charge de cotisations des praticiens et auxiliaires médicaux, etc. Les indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam), sont exclues du champ.

#### Méthodologie :

Les données CVS-CJO sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

#### Sigles utilisés :

**ACM** : Année complète mobile.

**ALD** : Affection de longue durée.

**CVS-CJO** : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

**DMA** : Dotation modulée à l'activité.

**Fir** : Fonds d'investissement régional.

**HAD** : Hospitalisation à domicile.

**LPP** : Liste des produits et des prestations.

**ODMCO** : Objectif délégué pour des soins en médecine, chirurgie, obstétrique.

**OQN** : Objectif quantité national.

**PCAP** : Période comparable à l'année précédente.

**FPMT** : Forfait patientèle médecin traitant

**Rosp** : Rémunération sur objectifs de santé publique.

## ANNEXE Note de conjoncture - Régime agricole

### Soins de ville hors actes spécifiques Covid-19<sup>(1)</sup> : remboursements à fin septembre 2023

Sur les **neuf premiers mois de 2023**, en données CVS-CJO, les **remboursements de soins de ville hors actes Covid** progressent de 2,7 % par rapport aux mêmes mois de 2022, soit **3,8 points** de plus que l'évolution y compris actes Covid (voir partie 3 de la note). Cet écart positif provient du début d'année 2022 très fortement majoré par les prestations liées à la vague Omicron.

Le différentiel entre l'évolution hors et avec actes Covid est plus important chez les **salariés (5,4 points)** que chez les **non-salariés (2,0 points)** ; l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses étant moins marqué pour ces derniers.

Les remboursements relatifs aux analyses en **laboratoire** hors tests Covid-19 sont sur un palier depuis trois mois. Leur évolution de 1,0 % reste majorée par le mois de janvier 2022 – atypiquement bas en conséquence d'une activité monopolisée par la crise sanitaire. L'écart par rapport aux remboursements y compris actes Covid est de 29,3 points.

Après un soubresaut en août, les versements d'**IJ Maladie** hors ceux liés à la Covid retrouvent le niveau de mai et juin. Ils croissent de 5,6 % (après + 6,4 %). Le différentiel hors et avec IJ Covid est de 10,2 points.

Les honoraires hors Covid des **généralistes** continuent de ralentir et diminuent de 1,4 % sur neuf mois. Le différentiel d'évolution avec et hors Covid est de 1,6 point.

Les remboursements de **soins infirmiers** hors Covid de septembre sont supérieurs à ceux d'août. Depuis le début de l'année ils **diminuent de 2,1 %** (après - 2,0 %), soit 2,3 points au-dessus de l'évolution tous remboursements confondus.

Les remboursements de **médicaments de ville** hors Covid sont similaires à ceux de juillet et août et progressent de 5,2 % sur neuf mois. L'écart avec les remboursements y compris actes Covid (4,4 points) continue de se réduire.

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin septembre 2023	Evolution hors actes spécifiques Covid (1)				différentiel avec les évolutions yc actes Covid			
	ACM	PCAP			Écart sur l'ACM	Écart sur le PCAP		
	RA	RA	NSA	SA	RA	RA	NSA	SA
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>+2,6%</b>	<b>+2,7%</b>	<b>+0,3%</b>	<b>+5,0%</b>	<b>3,1 pt</b>	<b>3,8 pt</b>	<b>2,0 pt</b>	<b>5,4 pt</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>+2,3%</b>	<b>+2,4%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>+4,6%</b>	<b>3,4 pt</b>	<b>4,2 pt</b>	<b>2,4 pt</b>	<b>5,7 pt</b>
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+2,6%	+2,8%	+1,0%	+4,2%	0,6 pt	0,5 pt	0,5 pt	0,5 pt
- Médecins généralistes (2)	-0,8%	-1,4%	-2,9%	-0,1%	2,1 pt	1,6 pt	1,3 pt	1,8 pt
- Médecins spécialistes (2)	+3,9%	+4,4%	+2,5%	+6,1%	0,0 pt	0,1 pt	0,2 pt	0,0 pt
- Dentistes	+4,0%	+4,1%	+2,5%	+5,2%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-0,3%	-0,5%	-2,6%	+3,1%	1,4 pt	1,7 pt	1,3 pt	2,6 pt
- Masseurs-kinésithérapeutes (3)	+2,9%	+2,9%	+1,3%	+4,8%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
- Infirmiers (4)	-1,8%	-2,1%	-3,9%	+1,6%	1,9 pt	2,3 pt	1,6 pt	3,8 pt
Laboratoires (5)	-0,1%	+1,0%	-2,2%	+4,0%	25,8 pt	29,3 pt	22,1 pt	35,5 pt
Frais de transports	+6,1%	+5,7%	+2,7%	+9,3%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
Indemnités journalières (IJ) :	+3,9%	+4,4%	+4,0%	+4,4%	4,2 pt	6,5 pt	1,9 pt	7,4 pt
- IJ maladie (6)	+4,9%	+5,6%	+5,4%	+5,6%	6,6 pt	10,2 pt	3,0 pt	11,4 pt
- IJ ATMP	+2,1%	+2,4%	+1,6%	+2,5%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
Autres prestations dont centres de santé (2)	+7,5%	+8,3%	+2,1%	+14,7%	0,3 pt	0,2 pt	0,0 pt	0,4 pt
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>+3,2%</b>	<b>+3,3%</b>	<b>+1,1%</b>	<b>+5,9%</b>	<b>2,7 pt</b>	<b>3,0 pt</b>	<b>1,5 pt</b>	<b>4,9 pt</b>
Médicaments :	+4,1%	+4,3%	+2,5%	+6,3%	3,6 pt	4,1 pt	2,0 pt	6,3 pt
- Médicaments délivrés en ville (7)	+5,2%	+5,2%	+3,2%	+7,4%	3,9 pt	4,4 pt	2,2 pt	6,9 pt
- Médicaments rétrocedés	-9,1%	-6,7%	-8,3%	-5,4%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
LPP	+0,6%	+0,3%	-2,9%	+4,4%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt

RA = Régime Agricole

Source : MSA.

(1) actes exclus : consultation pré-vaccination, acte de vaccination (hors vacances), délivrance de vaccins par les pharmacies, délivrance de masques, tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques, antigéniques, autotests), consultation complexe post-confinement, consultation de prévention de la contamination à la Covid-19, indemnités journalières dérogatoires

(2) actes exclus : consultation pré-vaccination, acte de vaccination (hors vacances), tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques), consultation complexe post-confinement, consultation de prévention de la contamination à la Covid-19

(3) actes exclus : tests de dépistage COVID-19 (PCR)

(4) actes exclus : acte de vaccination (hors vacances), tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques)

(5) actes exclus : tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques)

(6) actes exclus : indemnités journalières dérogatoires

(7) actes exclus : acte de vaccination, délivrance de vaccins, délivrance de masques, tests de dépistage COVID-19 (antigéniques, autotests)